



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CRHH Copropriétés HDF

04 décembre 2020



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DU LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Programme expérimental ETEHC

Les objectifs du programme ETEHC

- Encourager la rénovation énergétique de l'habitat collectif privé dans les centres-villes, les quartiers anciens et les villes reconstruites après la Seconde Guerre mondiale...
 - ... en sensibilisant et en formant les **syndics** – bénévoles ou professionnels – , les **conseils syndicaux** et les **professionnels de la gestion immobilière** aux enjeux de rénovation énergétique ;
 - ... en encourageant les **syndicats de propriétaires** à monter un **projet de rénovation énergétique** via un accompagnement spécifique.



04/12/2020



DSRT





Les copropriétés ciblées

- Les copropriétés visées sont caractérisées par :
 - **Une faible performance énergétique ;**
 - **Une gestion convenable**, notamment au regard du niveau d'endettement ;
 - **Une gouvernance peu ou pas structurée.**
- Copropriétés qui sont **éloignées de l'offre existante** des aides de l'Anah de par leurs caractéristiques ;
- **Prévenir la bascule** dans le champ des copropriétés fragiles ou en difficulté.



Régime d'aide spécifique au programme ETEHC

- L'engagement du programme ETEHC permet la mise en place d'un nouveau régime d'aides afin de **financer quatre types d'actions** :
 - L'information
 - La formation
 - L'accompagnement
 - La documentation

La date limite de dépôt des demandes de subventions à l'Anah est fixé au 31 décembre 2021.



04/12/2020



DSRT





- **Objectif** : accompagner les petites copropriétés en centre ancien
- **Cible du dispositif** : les copropriétés des villes ACV et les villes de la reconstruction
- **3 volets d'intervention** :
 - **sensibilisation** des syndicats bénévoles et professionnels ;
 - des actions de **formation** des professionnels ou des bénévoles de la gestion immobilière ;
 - un **accompagnement** (« coaching ») des copropriétés porteuses d'un projet de rénovation énergétique

➔ **Mise en œuvre octobre 2020**





Information

- Sensibiliser les **syndics** (bénévoles ou professionnels), les **conseils syndicaux** et les **professionnels de la gestion immobilière ; syndicats de copropriétaires ; propriétaires d'immeubles collectifs ;**
- **Fournir informations et conseils pratiques** permettant de mener à bien un projet de rénovation énergétique en copropriété ;
- **Bénéficiaires de l'aide** : structures disposant d'une compétence en matière de gestion et/ou de rénovation énergétique de copropriétés ;
- Le financement correspond à **100% des dépenses subventionnables dans la limite de 3 000€ TTC par session d'information ;**
- Dépenses subventionnables : les **frais d'organisation** des sessions d'information, les **frais annexes, les frais de communication.**



Formation

- Donner des clés pour faciliter le montage, la conception et la conduite des opérations en matière de rénovation énergétique de copropriétés aux **syndics** (bénévoles ou professionnels) ; **conseils syndicaux** ; **professionnels de la gestion immobilière** ;
- **Thèmes abordés** : la fonction de maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation énergétique, la programmation des travaux en copropriété et le montage des dossiers de financement ;
- **Bénéficiaires de l'aide** : structures dispensant des formations et disposant d'une compétence en matière de gestion et/ou de rénovation énergétique de copropriétés ;
- **Financement** : **100% des dépenses subventionnables plafonnées à 300 € TTC par participant et par journée de formation** ;
- Dépenses subventionnables : **frais d'organisation, frais annexes, frais de communication.**

Aide à l'accompagnement

- **Identifier les freins et blocages** à la mise en œuvre d'un projet de rénovation énergétique au moyen d'un **diagnostic proposant une méthodologie pour y remédier** ;

- **Accompagnement sur-mesure** visant à donner des clés pour réussir un projet de rénovation énergétique en fonction des étapes d'avancement du projet :
 - Préparation au projet de rénovation énergétique via une information générale des acteurs de la copropriété, **forfait à 500 €**
 - Réalisation d'un diagnostic présentant les freins et les leviers spécifiques à la copropriété, **forfait à 3 000 € par copropriété ou 300 € par logement avec un plafonnement de 5 000 € par copropriété**
 - Présentation du diagnostic à la copropriété, **forfait à 1 000 €**
 - Accompagnement de la copropriété dans la levée des blocages identifiés, **forfait à 2 000 €.**

Réalisation d'un corpus de documents

- Réalisation d'un **corpus de documents** destiné à prolonger, valoriser et évaluer les actions d'information, de formation et d'accompagnement.
- Le corpus sera nourri par :
 - Des **fiches synthétiques** de retour de bonnes expériences sur les trois volets opérationnels du programme ;
 - Des contenus vidéo sous **forme de mini-reportages** ;
 - des **interviews d'acteurs** présentant un aspect précis de la rénovation énergétique des copropriétés en centre ancien ;
 - **Des documents de sensibilisation** sur le thème de la rénovation énergétique des petites copropriétés adaptés à différents publics cibles, (collectivités, syndicats, SDC, etc.)

